

Date : 12-13 décembre 2018

Objet : Délibérations du jury / Étape 2

Objectif : Choix du lauréat

Lieu : Salle de réunion / Bureaux de WSP,
300, boulevard Lebourgneuf, Québec, Qc

PERSONNES PRÉSENTES :

Membres du jury

Yves Couture
Architecte senior
Retraité

Charles Gauthier
Ingénieur senior
CHG Groupe Conseil

Jean-Philippe Joubert
Directeur général et délégué artistique
Représentant du Promoteur
Les Gros Becs

Éric Oliver Lacroix
Scénographe et architecte EPFL + EIG (Suisse)

Caroline Lajoie
ASC, Architecte senior
Bisson et associés architectes

Érick Rivard
Architecte senior associé, membre du CA
Représentant des usagers
Groupe A / Annexe U

Conseiller professionnel

Suzanne Bergeron
Architectes senior, M. Sc. design urbain
Amiot Bergeron | architecture + design + urbain

Observateur

Bernard Sicotte
Directeur, Planification stratégique
Société québécoise des infrastructures (SQI)

LISTE DES FINALISTES :

CHEVALIER MORALES + ABCP

Coarchitecture + Lupien Matteau architectes

STGM | FABG architectes en consortium

SBTA Inc + Delort & Brochu, architectes

DÉROULEMENT DU 12 DÉCEMBRE 2018

9H00 ACCUEIL ET BIENVENUE

Les membres du jury et l'observateur se présentent.

Le conseiller professionnel présente le cahier du jury, le déroulement des délibérations et rappelle aux membres du jury :

- les obligations du jury;
- les règles de confidentialité du jury et de l'observateur (signature du formulaire de confidentialité);
- le respect de l'équité et de la transparence;
- le droit de parole réservé exclusivement au jury.

9H15 PRÉSENTATION DES PRESTATIONS

Le conseiller professionnel présente sommairement chacune des quatre prestations.

9H30 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE CONFORMITÉ / ÉTAPE 2

Le conseiller professionnel présente les résultats de l'analyse de conformité :

- Les quatre prestations ont été déposées au lieu, à l'heure et à la date prévus au Règlement;
- Les prestations sont conformes quant aux documents à produire (planches, textes, tableau des superficies, estimation, diagrammes, clés USB). Elles diffèrent légèrement quant à la forme et au contenu (nombre de perspectives, emplacement des schémas de configuration sur les planches, etc).
- Les estimations déposées par les quatre finalistes respectent le budget.

Conclusion : Les quatre prestations sont retenues pour analyse par les membres du jury.

9H45 PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

Le conseiller professionnel présente le rapport du comité technique pour chaque prestation en considérant les enjeux du respect du programme et de l'utilisation du lieu, du budget et des exigences en ingénierie

Ce dit rapport sous forme d'un tableau concis a été transmis avant les délibérations aux membres du jury.

Les constats du jury qui résultent de l'analyse du comité technique sont :

- **En programmation (et scénographie)** : les variantes quant au positionnement de la scène; la hauteur de la cage de scène; la superficie de la scène et des coulisses; l'emplacement et la pente des gradins; la fonctionnalité du débarcadère; la cohérence et la lisibilité des circulations distinctes; le positionnement, la grandeur et le morcellement des espaces d'entreposage; les préoccupations acoustiques; le nombre de spectateurs.

- **En ingénierie (mécanique, électricité)** : les renseignements présentés dans les textes et sur les planches semblent respecter les exigences du PFT. Toutefois, les ingénieurs questionnent certains coûts des estimations déposées et déplorent le niveau de précision.
- **En estimation** : malgré la différence en superficie des prestations, chaque finaliste a déposé un estimé qui respecte le budget du Promoteur. Toutefois, certaines propositions exigeraient une actualisation car la superficie de certains usages importants (scènes + gradins) sont en deçà des exigences du PFT.

De plus, l'estimateur tient à souligner que les dépassements respectent le pourcentage des contingences acceptables à cette étape du projet, tenant compte que les quatre propositions sont très différentes quant à leur matérialité, leur implantation et leur intégration au bâtiment existant à rénover.

La conclusion de l'estimateur est maintenue quant au respect prévisible du budget en regard des renseignements déposés par les finalistes et de l'expérience professionnelle de ceux-ci en architecture, en ingénierie et en construction; le coût unitaire au m² est plausible pour chacune.

Conclusion : À cette étape, les quatre prestations sont retenues pour analyse par les membres du jury.

10H45 TOUR DE TABLE

Les membres du jury échangent sur leurs préoccupations :

- **Urbaines** : perméabilité; lisibilité de la fonction; matérialité de l'architecture; contexte culturel et patrimoniale.
- **Fonctionnelles** : positionnement du foyer; réparation des usages par niveau; clarté, sécurité et efficacité des circulations; efficacité du débarcadère;
- **Architecture durable** : récupération du bâtiment existant.
- **Expérientielle / clientèle jeunesse** : sécurité; apprivoisement; stimulation et émerveillement.

Conclusion : la complémentarité des membres du jury permettra une analyse pertinente des prestations répondant aux expertises et attentes de chacun.

13H00 AUDITIONS

Le jury accueille individuellement chaque équipe finaliste (4 représentants / équipe). Chaque présentation sur écran dure 30 minutes; elle est suivie d'une période de questions de 30 minutes. L'ordre de présentation fut octroyé par tirage au sort.

Les membres du jury ont apprécié les présentations et réponses aux questions. Ils constatent que leur opinion découlant de leur analyse préliminaire avant délibérations est à réévaluer.

Les présentations ont permis de mettre en lumière les caractéristiques distinctives des prestations quant à l'entrée (identité, urbanité), à l'architecture (typologie, hauteur, perméabilité, matérialité) et à l'usage (fonctionnalité, proximité, adéquation/clientèle).

Conclusion : Les membres du jury débuteront les délibérations de la deuxième journée par un premier tour de table suite aux auditions et à leur révision personnelle des rapports du comité technique et des prestations (planches et textes).

DÉROULEMENT DU 13 DÉCEMBRE 2018

9H00 PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ ENFANTS

Sous l'invitation du directeur général, Jean-Philippe Joubert, trois jeunes adeptes du théâtre ont été invité à commenter les prestations visuelles des finalistes.

Caroline Bernard, architecte intermédiaire, fut responsable en remplacement du conseiller professionnel, de recueillir les réactions des jeunes membres.

Elle est conviée à présenter son rapport quant au résultat de cette première expérience dans la réalisation d'un concours d'architecture.

Conclusion : Les commentaires furent surprenants par leur pertinence et leur sensibilité.

À noter que les délibérations de la deuxième journée doivent demeurer confidentielles; elles seront transmises individuellement aux finalistes si demandées (articles 4.7.5 et 4.8.1 du Règlement).

9H30 TOUR DE TABLE / RETOUR SUR LES AUDITIONS

Les auditions de la veille (12 décembre 2018) ont fait l'objet d'une révision et évaluation des qualités quant : à la présentation, à l'implantation, à l'architecture, les plans et la programmation (plan et scénographie). Les équipes ont été reçues dans l'ordre ci-après

CHEVALIER MORALES + ABCP

Représentants : Bernard-Serge Gagné, Stephan Chevalier, Sergio Morales, architectes et Nicolas Lemire, ingénieur.

COARCHITECTURE + LUPIEN MATTEAU

Représentants : Marie-Chantal Croft, Anne-Marie Matteau, architectes, Stéphane Grenier et Thibaut Lefort, ingénieurs.

STGM | FABG

Représentants : Jean-Yves Montminy, Éric Gauthier, architectes, Laurent Laframboise, Gino Pelletier, ingénieurs

SBTA + DELORT & BROCHU

Représentants : Dino Barbarese, Vladimir Topouzanov, architectes, Guillaume Des Trois Maison-Rose, Jacques Chartrand, ingénieurs

15H00 DÉLIBÉRATIONS / ÉVALUATION

Yves Couture, président du jury, fait la relecture des définitions de chaque critère d'évaluation, tirées du Règlement. Les membres du jury procèdent à l'évaluation des projets selon ceux-ci. Ces critères sont présentés à chacune des grilles d'évaluation jointes en annexe du présent document (Article 7 – Grilles d'évaluation cumulative).

CRITÈRE : INTÉGRATION AU CONTEXTE

Participation du projet au maintien et à l'évolution des qualités du site, du quartier et du milieu; cohérence du nouvel ensemble résultant de l'ajout du projet.

CRITÈRE : ASPECTS FONCTIONNELS

Polyvalence, facilité d'opération et potentiel d'évolution des espaces; atteinte des objectifs du programme par l'organisation spatiale proposée.

CRITÈRE : EXPÉRIENCE DES LIEUX

Richesse, variété et qualité des expériences offertes aux usagers, qualités au quotidien, du milieu de travail offert aux employés; convivialité et simplicité d'appropriation des lieux.

CRITÈRE : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pertinence et efficacité des moyens déployés pour préserver les ressources et pour assurer la santé des écosystèmes et des occupants, performance globale à court, moyen et long terme.

CRITÈRE : INNOVATION

Vigueur conceptuelle, ingéniosité et clarté du parti architectural; potentiel à soulever l'intérêt et à encourager l'adhésion; exemplarité pour d'autres projets comparables.

CRITÈRE : QUALITÉ TECHNIQUE ET CONSTRUCTIBILITÉ DE L'ŒUVRE

Intérêt des solutions proposées par rapport aux efforts à investir pour les réaliser (construire) et pour les opérer (par exemple : gestion, entretien).

CRITÈRE : FAISABILITÉ

Probabilité de respecter intégralement les contraintes du projet à l'égard du budget de soumission alloué et en considération des conclusions du comité technique.

À noter que les délibérations de la deuxième journée doivent demeurer confidentielles; elles seront transmises individuellement aux finalistes si demandées (articles 4.7.5 et 4.8.1 du Règlement).

16H00 RECOMMANDATIONS

Le choix du jury est la prestation de SBTA + Delort & Brochu architectes.

Le jury n'accorde aucun rang aux trois autres finalistes.

Le jury souhaite que le lauréat tienne compte des recommandations ci-après lors de l'actualisation de sa prestation :

- Développer l'approche matérielle de l'enveloppe dans un souci d'intégration et de richesse visuelle;
- Poursuivre le développement du hall et du foyer en profitant des potentiels d'espaces sous la salle;
- Encourager l'équipe gagnante à poursuivre sa réflexion concernant une relation extérieure/intérieure à développer entre la cage de scène et l'espace public.

Le jury est préoccupé par les contraintes ou obstacles urbains municipaux permettant de corriger la fonctionnalité du débarcadère et la sécurité de la clientèle.

16H30 SUIVIS

Le conseiller professionnel réitère les obligations de confidentialité des membres du jury tout particulièrement pour le présent concours, puisque le lauréat sera annoncé le 10 janvier 2019 par voie de communiqué de presse.

Le conseiller professionnel avisera le lauréat la semaine prochaine suite à l'autorisation du client.

Le directeur prendra contact avec le lauréat afin de planifier la conférence de presse et prévoir une rencontre de démarrage.

17H00 FIN DES DÉLIBÉRATIONS

N.B. Les documents suivants sont annexés au présent rapport :

- Article 8 «Grille d'évaluation cumulative» du Cahier du jury / Étape 2 (signée par le président)
- Article 9 «Recommandation du jury» du Cahier du jury / Étape 2 (signé par tous les membres du jury)



Suzanne Bergeron, architecte, M. Sc. design urbain
Conseiller professionnel

8. GRILLE D'ÉVALUATION CUMULATIVE

À noter que la numérotation des équipes à l'étape 1 a été conservée pour nommer les équipes. Celles-ci apparaissent dans l'ordre établi par tirage au sort pour les auditions.

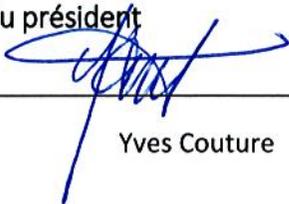
		Intégration au contexte	Aspects fonctionnels	Expérience des lieux	Développement durable	Innovation	Qualité technique et constructibilité de l'œuvre	Faisabilité (critère éliminatoire)	RANG
	PONDÉRATION								
NO	NOM D'ÉQUIPE								
7	Chevalier Morales + ABCP	B	C	B-	C	B-	B+	C+	
3	Coarchitecture + Lupien Matteau architecte	B+	C-	B+	B-	B+	C	C-	
6	STGM FABG Architectes en consortium	B-	C-	B	B	C	C+	C	
2	SBTA Inc. + Delort & Brochu, architectes	B	A	A	B	B	B	B	1

À noter que le jury n'accorde aucun rang aux trois autres finalistes.

Approbation

Le jury accepte à l'unanimité la grille d'évaluation présentée.

Signature du président



Yves Couture

Date

20 décembre 2018

9. RECOMMANDATION DU JURY

En conclusion d'une démarche rigoureuse, le jury recommande au Nouveau théâtre jeunesse / Les Gros Becs, le choix du lauréat suivant :

Lauréat

SBTA INC. + TELORT & BROCHU ARCHITECTES

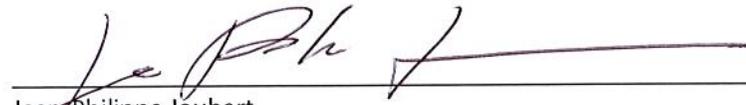
Signatures des membres du jury



Yves Couture
Architecte senior, Retraité



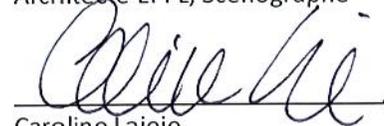
Charles Gauthier
Ingénieur senior, CHG Groupe conseil



Jean-Philippe Joubert
Directeur général et délégué artistique, Les Gros Becs



Éric-Olivier Lacroix
Architecte EPFL, Scénographe



Caroline Lajoie
Architecte senior, Bisson



Erick Rivard
Architecte senior, Groupe A / Annexe U

Date

13-12-2018